

CONSULTATION PUBLIQUE

Mercredi 8 mai 2019 à 19 h
Centre communautaire Duberger
2341, rue de la Rivière-du-Berger
(salle RC-06)

Le conseil d'arrondissement des Rivières a mandaté le conseil de quartier de Duberger-Les Saules pour vous consulter relativement au projet de modification R.C.A.2V.Q 249. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme de votre secteur (voir carte au verso).

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de l'assemblée publique de consultation prévue dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de quartier.

Déroulement de la rencontre

19 h Ouverture de la rencontre

19 h 05 Début de la consultation publique

- ⇒ Explication du déroulement
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez « Duberger-Les Saules » dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 6 mai

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

CONSULTATION PUBLIQUE

Mercredi 8 mai 2019 à 19 h
Centre communautaire Duberger
2341, rue de la Rivière-du-Berger
(salle RC-06)

Le conseil d'arrondissement des Rivières a mandaté le conseil de quartier de Duberger-Les Saules pour vous consulter relativement au projet de modification R.C.A.2V.Q 249. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme de votre secteur (voir carte au verso).

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de l'assemblée publique de consultation prévue dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de quartier.

Déroulement de la rencontre

19 h Ouverture de la rencontre

19 h 05 Début de la consultation publique

- ⇒ Explication du déroulement
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez « Duberger-Les Saules » dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 6 mai

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

CONSULTATION PUBLIQUE

Mercredi 8 mai 2019 à 19 h
Centre communautaire Duberger
2341, rue de la Rivière-du-Berger
(salle RC-06)

Le conseil d'arrondissement des Rivières a mandaté le conseil de quartier de Duberger-Les Saules pour vous consulter relativement au projet de modification R.C.A.2V.Q 249. Ce projet propose des modifications à la réglementation d'urbanisme de votre secteur (voir carte au verso).

Vous êtes invités à formuler vos questions et vos commentaires lors de l'assemblée publique de consultation prévue dans le cadre de la séance ordinaire du conseil de quartier.

Déroulement de la rencontre

19 h Ouverture de la rencontre

19 h 05 Début de la consultation publique

- ⇒ Explication du déroulement
- ⇒ Présentation du projet de modification
- ⇒ Questions et commentaires du public
- ⇒ Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier

Fiche synthèse du projet disponible sur :
www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier
(choisissez « Duberger-Les Saules » dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 6 mai

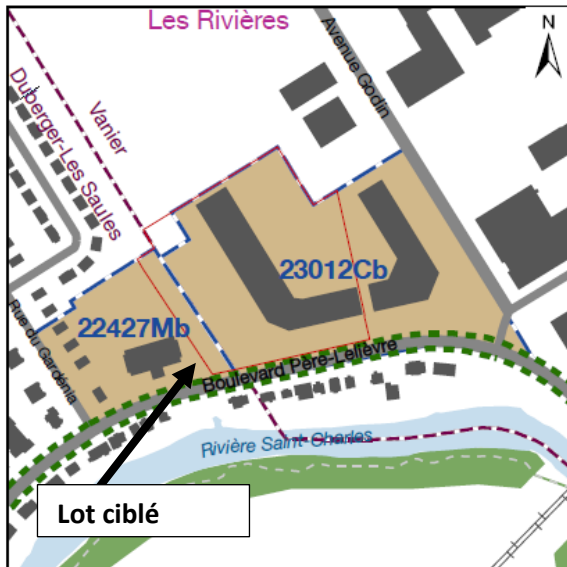
BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

Modifications proposées :

Le projet de modification R.C.A.2V.Q. 249 prévoit la possibilité, à titre d'usage conditionnel dans la zone 22427Mb, de l'entreposage de véhicules automobiles dont le poids nominal brut est de moins de 4 500 kg, sans qu'un usage de vente ou de location de ce type de véhicules ne soit exercé sur le lot de l'aire d'entreposage.

L'usage conditionnel d'entreposage de véhicules automobiles serait notamment évalué selon les critères suivants :

- Les impacts visuels de l'aire d'entreposage qui doivent être minimisés par des mesures d'atténuation (ex. écran végétal, clôture, etc.)
- L'aire d'entreposage qui doit être située à une distance assurant la sécurité des usagers d'une voie de circulation publique.
- Le système d'éclairage qui doit être orienté vers le sol et conçu de manière à réduire la pollution lumineuse sur les lots adjacents.



Renseignements :

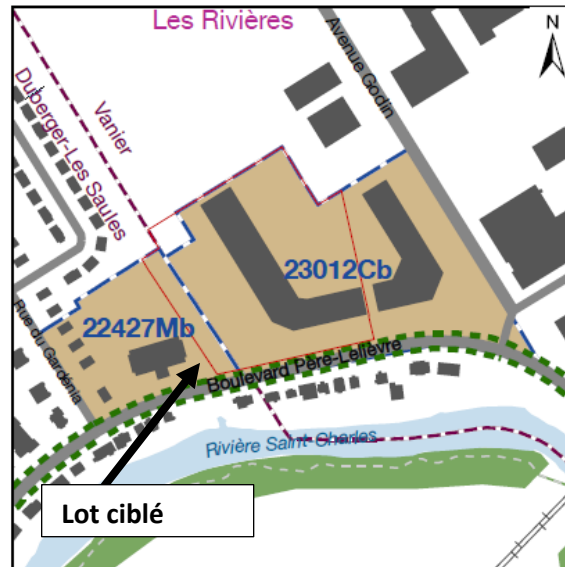
M. Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3720
jason.fournier@ville.quebec.qc.ca

Modifications proposées :

Le projet de modification R.C.A.2V.Q. 249 prévoit la possibilité, à titre d'usage conditionnel dans la zone 22427Mb, de l'entreposage de véhicules automobiles dont le poids nominal brut est de moins de 4 500 kg, sans qu'un usage de vente ou de location de ce type de véhicules ne soit exercé sur le lot de l'aire d'entreposage.

L'usage conditionnel d'entreposage de véhicules automobiles serait notamment évalué selon les critères suivants :

- Les impacts visuels de l'aire d'entreposage qui doivent être minimisés par des mesures d'atténuation (ex. écran végétal, clôture, etc.)
- L'aire d'entreposage qui doit être située à une distance assurant la sécurité des usagers d'une voie de circulation publique.
- Le système d'éclairage qui doit être orienté vers le sol et conçu de manière à réduire la pollution lumineuse sur les lots adjacents.



Renseignements :

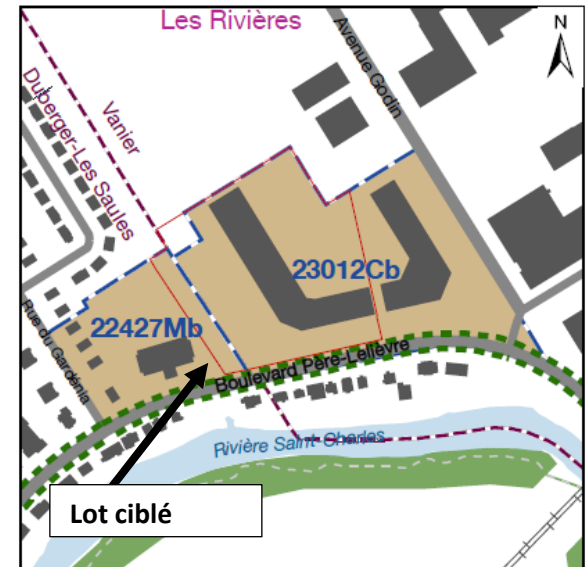
M. Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3720
jason.fournier@ville.quebec.qc.ca

Modifications proposées :

Le projet de modification R.C.A.2V.Q. 249 prévoit la possibilité, à titre d'usage conditionnel dans la zone 22427Mb, de l'entreposage de véhicules automobiles dont le poids nominal brut est de moins de 4 500 kg, sans qu'un usage de vente ou de location de ce type de véhicules ne soit exercé sur le lot de l'aire d'entreposage.

L'usage conditionnel d'entreposage de véhicules automobiles serait notamment évalué selon les critères suivants :

- Les impacts visuels de l'aire d'entreposage qui doivent être minimisés par des mesures d'atténuation (ex. écran végétal, clôture, etc.)
- L'aire d'entreposage qui doit être située à une distance assurant la sécurité des usagers d'une voie de circulation publique.
- Le système d'éclairage qui doit être orienté vers le sol et conçu de manière à réduire la pollution lumineuse sur les lots adjacents.



Renseignements :

M. Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
418 641-6411, poste 3720
jason.fournier@ville.quebec.qc.ca